

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	6	6

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher

Le :
Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 24 Octobre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Presly s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/10/2024.

Présents : Mmes : GRIVEL Christelle, LE PELLEY DUMANOIR Sophie, ROQUES Catherine, MM : CLOZIER Cyrille, MANDRA Rodolphe, MOREAU Nicolas

Excusés : M. BEDET Sébastien, M. LOHSE Philippe,

A été nommé(e) secrétaire : M. MANDRA Rodolphe

2024-26 – AUTORISATION A DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'être autorisé à assurer la défense des intérêts de la commune à recourir à l'assistance d'un avocat pour introduire tout acte de procédure devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS ou Tribunal de Grande Instance.

Il propose l'assistance de Maître Michaël GRIENENBERGER-FASS, Avocat associé de MGF AVOCAT, dont le siège social est situé 6 rue de Madrid 75008 PARIS, ou tout autre avocat. En application de l'article L. 2122-22 16° du Code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, le conseil municipal décide:

-D'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS ou Tribunal de Grande Instance ;

-D'autoriser le Maire à mandater Maître Michaël GRIENENBERGER-FASS, Avocat associé de MGF AVOCAT, ou tout autre avocat, pour l'assister dans les procédures.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/10/2024

Le Maire

Nicolas MOREAU



Secrétaire de séance
Rodolphe MANDRA

Transmis au contrôle de légalité le 21/11/2024

Publication sur le site internet de la commune le 12/11/2024

Acte à classer

2024-26

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-08T15-44-25.00 (MI256780839)

Identifiant unique de l'acte : 018-211801857-20241024-2024-26-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : AUTORISATION A DEFENDRE LES INTERETS DE LA

Date de décision : 24/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.8. Decision d ester en justice

Identifiant unique de l'acte
antérieur :

Acte : [2024_26.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/11/24 à 15:44

Par [SESTRE Corinne](#)

Transmis

Date 08/11/24 à 15:44

Par [SESTRE Corinne](#)

Accusé de réception

Date 08/11/24 à 15:49